

DEC132139DR06

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Geoffroy, responsable du service du patrimoine de la délégation régionale Centre-Est

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la [décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux](#) ;

Vu la décision n°100014DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est,

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrice Geoffroy, responsable du service du patrimoine de la délégation régionale Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Centre-Est, les actes et décisions relatifs à l'état des lieux, à la levée des réserves et à la réception par le CNRS des travaux du laboratoire souterrain sur le site de Chooz réalisés par le Groupement d'entreprises Guintoli, Solentanche Bachy France et Solentanche Bachy Tunnels et pour lesquels la société Electricité De France exerce la maîtrise d'œuvre.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 03 juillet 2013

PHILIPPE PIERI